

Maires en Nord

Mensuel de l'Association des Maires du Nord

Tirage moyen 11 000 exemplaires

N° 04

ASSOCIATION
DES MAIRES
DU NORD



Janvier 2012

LA GAZETTE
Nord - Pas de Calais



Michel Dufermont, maire de Camphin-en-Pévèle.

Édito

Péréquation : L'AMF favorable à la mise en place du fonds en 2012



Comme l'a rappelé son président, Jacques Pélissard, devant le Premier ministre, lors du 94ème congrès des maires et présidents de communautés, l'Association des maires de France a fortement souhaité la mise en place du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Elle y a travaillé, avec les associations représentant les différentes catégories de communes et de communautés, afin de proposer un dispositif qui compense réellement les inégalités de richesse communale et intercommunale.

L'AMF demande que le fonds de péréquation entre en vigueur dès 2012, afin que soit envoyé un signal positif fort en faveur de la nécessaire réduction des inégalités territoriales. Il conviendra que les modalités qui seront retenues par le Parlement soient équitables, lisibles et acceptées par tous. Il conviendra aussi de tirer tous les enseignements de cette première étape afin de corriger autant que de besoin le dispositif.

Afin d'éclairer les débats amenés à se poursuivre au, elle demande au Gouvernement de fournir des simulations sur la base des propositions constructives formulées dans le rapport spécial de la commission des finances du Sénat.

Patrick Masclat, Président de l'Association des Maires du Nord

SOMMAIRE

Interview d'un élu

Sur la lancée de l'arrivée du LOSC à Luchin

Camphin-en-Pévèle veut croître en notoriété, dynamisme et qualité de vie pages 3-4

Actualité

L'action du maire dans la sécurité des transports de fonds page 6

Portrait

Transporteur Trans Val de Lys (groupe Kéolis)

Kéolis n'a que des projets sur Camphin-en-Pévèle ! pages 8-9

Projets

Lourde opération de refonte de la voirie page 9

Le point avec un expert

Jacques Billet, président des DGS du Nord, aborde la loi du 16 décembre 2010

Les 15 propositions du syndicat national des DGS page 10

Carnet

Une nouvelle année pour le Petit Gibus



Une nouvelle année a commencé pour le Petit Gibus, magazine d'éducation à la citoyenneté, édité par l'Association des Maires du Nord. C'est avec l'énergie, sous toutes ses formes et pour tous les usages, que l'année scolaire a débuté. Le prochain

numéro sera consacré aux élections et le dernier au « vivre ensemble ». Ce magazine est publié à 8000 exemplaires dans le Nord, pour environ 130 Communes.

Le maire et l'ingénierie - memento à destination des élus pour une aide à la réalisation des projets (aménagement, voirie, espaces publics...)

Jusqu'à récemment, les maîtres d'ouvrage pouvaient bénéficier de l'assistance de proximité des services de l'État. La décision des pouvoirs publics, en application des règles de libre concurrence et au travers de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), de mettre fin aux prestations d'ingénierie publique (à l'exception de l'ATESAT), modifie les rôles des différents intervenants impliqués dans l'acte de construire et conduit les élus à mettre en place une organisation différente pour réussir leurs projets.

L'expérience a montré que la qualité finale d'un aménagement dépend pour beaucoup de la qualité des commandes passées par le maître d'ouvrage auprès des nombreux acteurs impliqués dans le projet, parmi lesquels on compte les assistants à maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les services techniques des communes ou des intercommunalités,

les urbanistes, les architectes, les paysagistes, les CAUE, les coordonnateurs SPS, les services de l'État.

La définition, puis la formalisation des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser des travaux d'aménagement, de voirie, d'espaces publics ou de construction - est une étape essentielle.

De la qualité de cette étape va dépendre le déroulement de toute la phase étude, travaux et réception. Les acteurs précités, dont les rôles et responsabilités sont rappelés dans ce guide peuvent vous y aider.



Livre sur Aldebert Valette

Ce memento, rédigé par l'AMF et l'IDR-RIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la mobilité), est destiné à vous accompagner en ce sens. Il est téléchargeable sur le site de l'AMF : amf.asso.fr (accès réservé aux adhérents)

Un ouvrage sur la vie d'Aldebert VALETTE ancien Maire d'Auby de 1971 à 2001 vient de paraître. Pour se le procurer, renseignements à l'Association CRIS, 166 RDC Avenue de Bretagne - 59000 LILLE - T/03 20 08 97 44 / 06 75 68 59 61 / cris5962@orange.fr.

Nouveaux Maires

Monsieur Guy SCHRYVE, est élu Maire d'Auchy-les-Orchies., il remplace Monsieur Jean-Claude LEROY.

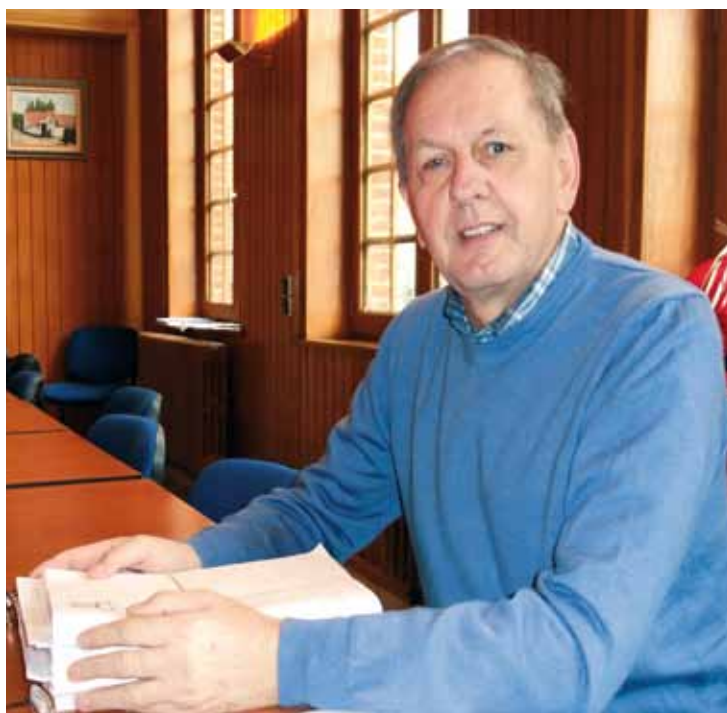
A Eecke, suite à la démission de Monsieur Robert LECONTE, c'est sa 1ère adjointe, Madame Christine ASSEMAN, qui est élue au poste de Maire.

Interview d'un élu

Sur la lancée de l'arrivée du LOSC à Luchin Camphin-en-Pévèle veut croître en notoriété, dynamisme et qualité de vie

L'inauguration du domaine de Luchin le 13 septembre 2007 et donc l'ancrage officiel du LOSC dans l'ancienne propriété des comtes de Luynes, ont marqué un tournant dans la vie de Camphin-en-Pévèle qui a pris conscience de son importance stratégique et de la qualité de vie qu'elle proposait. Tous les projets convergent donc vers la poursuite de la préservation de la nature et un développement qui en tient compte.

Michel Dufermont
manie le
franc-parler.



Le maire de Camphin-en-Pévèle (2 000 habitants), Michel Dufermont, explique cette nouvelle orientation: « *Je pensais comme tout le monde qu'il serait impossible d'attirer le LOSC ici et cela s'est fait malgré de nombreuses difficultés. Si on a sauvé le domaine, le village peut maintenant monter de niveau, d'autant que cette aventure a renforcé nos liens avec Baisieux puisque Luchin est à cheval sur les deux communes. Et surtout, jamais les questions d'argent n'ont interféré ni les barrières administratives. Cela donne des idées et l'envie d'aller plus loin et de gagner en notoriété. Luchin nous a aussi fait comprendre que la qualité de vie et de l'environnement, cela allait ensemble. On a préservé et reconstitué 47 hectares de nature dont 25 en zone N inondable, on a préservé nos ressources avec des prairies humides, des étangs, on a curé nos eaux, le LOSC a replanté*

9 000 essences arboricoles locales dont on verra l'effet dans 5 ans. Donc dans le cadre de notre PLU, on passe à l'action dans ce sens! »

La qualité d'abord et dans tous les domaines

Outre la refonte de la voirie, gros dossier d'autant qu'il concerne le cœur même du village (voir page 9), beaucoup d'actions sont allées récemment vers les chemins de desserte piétonnière en rase campagne, dans cette plaine qui n'est autre que le champ de la bataille de Bouvines survenue en 1214. Un maillage a été fait pour le vélo et la marche car ici, on est dans une zone quasi touristique de randonnée parsemée de gîtes. Certains de ces chemins étaient déjà classés, tout comme les pavés de Paris-Roubaix puisque Camphin en compte 3 km en deux tronçons dont une partie à Luchin. « *Cette plaine naturelle et historique est primordiale, elle va jusqu'à Tournai, explique le maire, nous en tenons compte quand nous pensons à la nouvelle voirie.* » Restent quelques terres agricoles aussi, 3 à 4 000 hectares, bref comme aime le dire Michel Dufermont,





Un bel avant-projet de plateforme sur la gare de Baisieux qui dispose d'espace encore inemployé

« C'est un bel ensemble tout ça d'autant que Lille manque d'espaces verts. »

Le PLU voté en 2005 est dans la même lignée : la qualité d'abord ! Le maire veut l'appliquer au développement, comme il a tenté de convaincre la CCPP qu'il fallait faire un PLU intercommunal pour unifier et garantir la cohérence du développement des communes dans le respect de l'environnement. Par exemple, il a classé les superbes fermes gallo-romaines de la plaine, de moins en moins exploitées par les agriculteurs. Ils ont ainsi pu y développer des activités économiques annexes, restauration, gîtes, salles de conférences ou d'expositions, etc. Et conserver le patrimoine local et souvent familial.

Une plateforme d'échange à la gare de Baisieux

Est en train de naître un autre projet, faire de la gare de Baisieux une plateforme bimodale tant la fréquentation augmente. « Ce pôle d'échange, explique le maire, j'en ai parlé avec mon collègue de Baisieux, il est vraiment d'intérêt commun et les élus de Tournai nous appuient. Il s'agirait de faire comme à Orchies par exemple, on est sur un gros axe ferroviaire, ici c'est Lille-Tournai. Alors avec le transporteur Kéolis (voir notre dossier ci-après) on pourrait envoyer des navettes un peu partout qui ramèneraient à la gare les usagers. Tout est préférable à ces flots de voitures. On y réfléchit ! »

Michel Dufermont : « Rejoignons Lille Métropole CU tout de suite ! »

Ce qui préoccupe le plus Michel Dufermont, c'est cette réforme territoriale qui ferait de son village le membre d'une future (et éventuelle) « Communauté de communes de la Pévèle » (CCPP). Au risque d'en choquer plus d'un au sein de son intercommunalité, la CC du Pays de Pévèle, il ne cesse d'avancer ses arguments. On l'a compris, Michel Dufermont est contre.

« Cette réforme territoriale m'inquiète et je ne suis pas le seul. On sait des choses par la presse, mais est-ce vrai ? Nous sommes mal à l'aise. A nous les élus et les citoyens, on ne dit rien. On serait donc à 38 communes... On représenterait quoi par rapport à la métropole ? On serait des nains. Enlevez Orchies, ça fait 700 habitants par ville. Il nous manque au moins 40 000 habitants pour être pris au sérieux. Et puis c'est le désordre assuré à 38, je préfère l'ordre à 120 ! Cette LMCU ça fait 30 ans qu'elle fonctionne comme une horloge. On sait que dans 20 ans on va la rejoindre, alors on attend quoi ? Et puis ça va coûter combien ? Quelles ressources aurait-on ? Quelles compétences on prendrait ? La Jeunesse par exemple ? Les équipements structurants comme le Palais des Sports d'Orchies ? Les voiries communautaires ? Mais on va en mourir ! Il faudrait augmenter les impôts locaux de 40% ? Mais alors, disons-le tout de suite à nos concitoyens. Ici notre taxe d'habitation est à 17-19 %, il faudrait accentuer la pression fiscale sur certaines communes de la métropole ? Et le Pays de Pévèle qui s'empare déjà de toutes les compétences, ça fait doublon. J'entends dire que si on ne peut pas prendre toutes les compétences, ce n'est pas grave, on va faire un syndicat. Mais la réforme en supprime un sur deux ! Et on rajouterait encore une tranche au millefeuille ? Et le taux de CFE ? Ici il est à 13, si on doit le passer à 30, on perd nos entreprises. Certains sont en pleine euphorie. Alors discutons sérieusement entre nous pour une fois. »

Maires en Nord - Périodique de l'Association des Maires du Nord

18, rue du Barbier Maës B.P.1179 - 59013 LILLE Cedex - Tél. : 03 20 42 99 41 - FAX : 03 20 42 88 19

E-mail : contact@maires59.fr Directeur de Publication : Patrick MASCLET

Création, réalisation et impression :  03 28 82 22 22 - Dépôt légal à parution

100 % ÉLECTRIQUE

PARTNER Origin Électrique VENTURI

À PARTIR DE

299 € HT/mois (1)

Après un premier loyer de 5 299 € HT
(remboursé à hauteur de 5 000 € par Crédipar)



Exemple pour la location longue durée d'un Partner ORIGIN Electrique VENTURI 117L1 avec option porte latérale vitrée au tarif conseillé de 43680€ HT (11D du 04/07/2011) sur 48 mois avec un premier loyer majoré de 5299€ remboursé à hauteur de 5000€ par Crédipar et 47 loyers mensuels de 299€HT. Offre non cumulable, valable jusqu'au 31/12/2011, réservée aux professionnels, hors loueurs et flottes pour toute location longue durée de ce véhicule, chez Peugeot SIAN et sous réserve d'acceptation du dossier par PEUGEOT FINANCE - Loueur : CREDIPAR, SA au capital de 107.300.016 €, RCS Nanterre n° 317 425 981, 12 avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret.

PEUGEOT  TOTAL



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

SIAN

contact@sianille.fr

PEUGEOT SIAN PROFESSIONNEL
VILLENEUVE D'ASCQ
120 bd de l'Ouest



Pascal MILLEVILLE
pascal.milleville@peugeot.com
06 26 27 00 81

L'action du maire dans la sécurité des transports de fonds

Les vols à main armée contre les sociétés de transport de fonds ont augmenté de 74,8% en France entre septembre 2010 et août 2011 par rapport à la même période de 2009-2010, passant de 32 à 55, selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Le 21 septembre dernier, une attaque violente à Orly-la-Ville (Val de Marne) a occasionné la mort d'un transporteur, déclenchant l'émoi de la profession.

Pour répondre à cette situation préoccupante, le ministère de l'intérieur a formé un groupe de travail regroupant les professionnels et les organisations syndicales de la sécurité des transports de fonds, ainsi que les forces de sécurité, les donneurs d'ordre et l'AMF. Cette instance d'échange a vocation à être pérennisée à travers la prochaine création d'une commission nationale des transports de fonds.

Dans ce contexte, les maires concernés par cette problématique peuvent contribuer à améliorer la sécurité des transports de fonds.

En matière de police de la circulation et du stationnement, l'article L2213-3 du CGCT permet au maire d'instituer par voie d'arrêté motivé des stationnements réservés sur la voie publique de l'agglomération aux véhicules de transport de fonds, afin de limiter le trajet piétonnier des agents. Le ministre a par ailleurs décidé de faire passer la contravention encourue par les automobilistes stationnant sur les emplacements réservés aux transports de fonds de la 3^{ème} classe (35 euros) à la 4^{ème} classe (135 euros). Les agents de police municipale sont habilités à relever ce type d'infraction.

Afin de dissuader les malfaiteurs, il peut être opportun de faire réaliser



© SteF - Fotolia.com

des aménagements urbains spécifiques, rendant plus difficiles, sinon impossibles les attaques de distributeurs automatiques de billets (DAB) ou des locaux techniques (véhicules béliers, arrachage...).

Les préfets ont reçu des instructions afin de prêter le concours des référents sûreté de la gendarmerie et de la police nationales, ainsi que des commissions départementales de la sécurité des transports de fonds, aux maires pour les aider à raisonner d'un point de vue technique et économique. Enfin, si la commune possède ou envisage de s'équiper

d'un dispositif de vidéoprotection, la prise en compte des points sensibles que constituent les centres forts permettrait de dissuader, renseigner, voire, le cas échéant, aider les services d'investigation dans leur travail d'enquête. La circulaire 2012 d'emploi des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) destinés à favoriser le développement de la vidéoprotection sur la voie publique proposera des dispositions adaptées d'aide à l'investissement.

Source : AMF

Le seuil des 15 000 euros dans les marchés publics : le décret est publié.

Le décret permettant de remonter **le seuil de 4000 à 15 000 euros HT** en deçà duquel il n'est pas obligatoire de lancer une procédure et publier un avis d'appel public à concurrence, vient d'être publié au journal officiel du 11 décembre 2011.

Les Communes et Intercommunalités devront toutefois respecter quelques principes fondamentaux de la commande publique :

- veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin ;
- respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics ;
- ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Ce décret s'applique à tous les appels d'offres lancés à partir du 12 décembre 2011. Elle ne s'applique pas aux marchés publics lancés avant le 11 décembre 2011.

Voir note du Ministère sur le site de l'AMN (maires59.fr)

Internet Satellite :

le Haut-Débit partout
risque de faire des jaloux...

A partir de
24,90 €
par mois



Votre commune n'est pas éligible à l'ADSL ? Et alors ?

Cela ne l'empêche pas, grâce à l'**Internet Satellite de NordNet**, de bénéficier désormais du **Haut-Débit jusqu'à 6 Méga** ainsi que de la télévision et du téléphone par satellite. Vous souhaitez vous aussi rejoindre le club des communes branchées ? Rendez-vous sur **nordnet.com** ! NordNet accompagne de nombreuses collectivités dans la mise en place de subventions afin de faciliter l'accès des administrés à cette technologie.

Le Haut-Débit partout en France, c'est l'une des solutions que propose NordNet depuis 15 ans pour réduire les inégalités numériques.

www.nordnet.com - 0 800 66 55 50

NordNet

Nos solutions Internet vous ouvrent le monde

Prix mensuel TTC applicable pour toute souscription à un abonnement Internet Satellite Bon Plan, vitesse jusqu'à 6 Mb/s, incluant 3 Giga de données échangées (hors frais d'accès au service d'un montant de 50€, et coût de l'acquisition de l'équipement de connexion compatible de 399€ auprès de NordNet). Des formules Pack Internet Satellite incluant la mise à disposition de l'équipement de connexion sont disponibles dès 34.90€ par mois.

Transporteur Trans Val de Lys (groupe Kéolis)

Kéolis n'a que des projets sur Camphin-en-Pévèle !

Heureuse commune qui accueille depuis 20 ans le transporteur-phare de la métropole, Kéolis et sa filiale Trans Val de Lys (TVL). Non seulement Camphin n'est pas une banale halte, mais c'est une vraie tête de lignes sur un réseau florissant bénéficiant d'horaires élargis. TVL va aussi investir 5 000 m² près de l'autoroute pour se moderniser.

Le transport public en Métropole est chose si complexe que quelques explications s'imposent : LMCU a attribué à Transpole, via la délégation de service public, l'organisation du réseau, confiant au groupe Kéolis – lui-même filiale à 56% de la SNCF – ce soin. C'est à ce moment qu'intervient Trans Val de Lys (TVL), sa filiale sur le secteur Comines-Camphin-en-Pévèle. Si le siège est à Comines d'où partent des dizaines de bus dédiés aux voyages touristiques ou autres, disons ponctuels, c'est bien Camphin-en-Pévèle qui, à partir de sa base située tout près de Luchin, organise les déplacements réguliers et quotidiens, les lignes dites régulières, dédiées au public de tous âges et aux scolaires principalement. Une lourde tâche qui mobilise jusqu'à présent 26 véhicules et une bonne trentaine de conducteurs juste pour Camphin. Depuis 20 ans, cet incessant ballet rythme la vie du village, mais les choses vont changer dans les prochains mois...

Des projets de croissance à venir

Pierre-François Rat, le directeur de Kéolis-TVL, a en effet des projets de croissance tous azimuts pour son réseau et donc aussi pour mieux desservir Camphin-en-Pévèle qui se développe à tous points de vue. D'abord pourquoi Camphin, un si petit village, a-t-il accueilli Kéolis-TVL voilà 20 ans ? « C'était central à la fois au sein de la Pévèle et de

son réseau de localités, mais aussi collé à la métropole, et avec une ouverture vers l'Orchésis ; il y avait là un vrai marché et du foncier à volonté pour se développer et garer nos nombreuses unités, largement plus d'une centaine pour l'ensemble de la filiale », répond M. Rat.

Premier changement récent, ces lignes régulières établies pour le Conseil général du Nord et Transpole, doivent s'adapter à l'évolution et aux nouveaux besoins des usagers constatés au fil des ans et pris en compte par les élus-donneurs d'ordre. A partir de Camphin-en-Pévèle donc, des lignes de nuit quotidiennes sont mises en place vers Villeneuve d'Ascq et la Porte de Douai à Lille, jusqu'à 1h30. Les raisons ? « Il faut toujours par définition améliorer le service et donc



Pierre-François Rat serein sur le développement du réseau à partir de Camphin.

étendre les horaires, explique Pierre-François Rat. La Pévèle-Mélantois et par conséquent Camphin-en-Pévèle lui-même se développent de plus en plus au fil des ans et accueillent de nouveaux habitants pour l'essentiel venus de Lille et la métropole. Ils y construisent ou réhabilitent des habitations, ont des enfants. Une autre partie de la population s'y installe pour la retraite et maintenant, se crée un nouveau quartier à Camphin juste à l'entrée de l'autoroute, avec notamment un hypermarché. Donc voilà des flux de passagers supplémentaires dont il fallait tenir compte. D'un point de vue sociologique aussi, il y a une nouvelle donne. Ces nouveaux Camphinois ont conservé avec la métropole des liens familiaux ou tout simplement

Développement durable, Kéolis-TVL agit depuis plusieurs années

Qui dit projets de développement dit développement durable et là aussi le groupe Kéolis a pris les devants depuis pas mal de temps. Chaque année, il édite d'ailleurs une brochure relatant les actions engagées dans ce domaine. Les différents chapitres, vision nouvelle des mobilités, accessibilité, sécurité, modes doux de transport, réduction des GES via notamment les carburants alternatifs de plus en plus massivement incorporés aux énergies fossiles, la gestion environnementale des sites par, par exemple, la réduction des consommations d'énergie et la gestion locale des déchets site par site, tous sont abordés et analysés ainsi que leurs progressions.

Pierre-François Rat explique que le gazole utilisé sur ses véhicules est en fait à un pourcentage de plus en plus élevé – quasiment au maximum de ce qui est possible aujourd'hui – aux normes Euro 4 et 5, chaque année l'approchant du taux optimal. Le nouveau dépôt à Camphin-en-Pévèle sera labellisé Vert mais Kéolis sera à la recherche d'un label Vert qui lui soit propre. « Enfin, dans la notion de développement durable, continue M. Rat, il y a une chose qui est trop souvent passée sous silence, c'est le confort du passager. Et là-dedans, il y a une composante à laquelle on ne pense pas de prime abord, c'est le sentiment de sécurité de l'usager qui sait que toutes les 10 minutes, il aura son bus à son arrêt habituel. En augmentant le nombre d'unités et donc la fréquence des rotations, en particulier de nuit, nous agissons en ce sens. »

l'habitude de se rendre dans certains commerces ou lieux de détente et de loisirs, là aussi, nous nous devons d'être disponibles à de bonnes conditions. Je voudrais préciser que c'est vraiment d'abord le souci du service qui nous a guidé dans ces modifications parce qu'avec 2 M€ de CA par an en moyenne, nous sommes largement dans nos objectifs, ce ne sont donc pas des arguments économiques qui nous ont prioritairement guidés. »

Afficher sa présence

Seconde grande nouveauté, l'installation prochaine de Kéolis-TVL sur une parcelle de 5 000 m² située sur la future zone d'activités qui pour l'instant comprend la station d'épuration et bientôt un supermarché. On est là à 100 m de la sortie de Camphin-en-Pévèle et de l'accès à l'autoroute, face à la route de Baisieux, juste en face de l'accès au domaine de Luchin et son rond-point. Là encore les

raisons sont pragmatiques et visent les prochaines années, ainsi que l'explique le directeur de Kéolis-TVL. « Depuis 20 ans, nous ne disposons que d'une simple aire de stationnement sans façade, sans notoriété, anonyme. Nous voulons changer cela, il est temps. Afficher notre présence en un lieu aussi stratégique que cette zone, sur un point de passage obligé près de l'entrée du LOSC, et avec une réserve foncière, c'est très important et n'oublions pas le futur centre commercial, forcément porteur de clientèle. »

Tout nouveau projet est bon à prendre !

A ces nouvelles rotations, s'ajoutent des projets d'extension du réseau actuel, une volonté politique des donneurs d'ordre qui a déjà donné lieu à la mise sur route de 4 nouveaux véhicules sur la ligne 46. Le service en nocturne complète ce dispositif. C'est dire si l'idée – pour



Cette future ZA accueillera Kéolis TVL

l'instant ce n'est qu'un projet entre les maires de Camphin-en-Pévèle et Baisieux – d'une plateforme bimodale, fer et route, sur la gare de Baisieux séduit a priori le directeur M. Rat : « Nous sommes à l'affût de toute occasion d'étendre le réseau. L'intermodalité est une vraie locomotive économique, n'oublions pas que nous sommes filiale à 56% de la SNCF. Tout nouvel équipement favorisant cela sera le bienvenu, mais pour l'instant nous ne sommes pas sollicités! »

Lourde opération de refonte de la voirie

Dans sa volonté de faire de Camphin-en-Pévèle une pimpante cité rurale abritant le LOSC et idéalement conçue pour les activités liées au cadre de vie, Michel Dufermont s'est penché sur un dossier essentiel, les voiries et le « look » du centre. Un investissement musclé pas loin du million d'euros.

Il y en a pour la coquette somme de 900 000 € et un an de travaux en 4 phases. Mais comme dans beaucoup de communes de la Pévèle, le SCoT Douaisis, étape faite de « conseils », d'incitations et d'orientations, a rendu son verdict, il faut densifier le village. C'est-à-dire éviter l'éparpillement de l'habitat et l'extension sauvage d'habitations et d'activités et donc renforcer le centre en y attirant le maximum de monde. Les SCoT luttent en effet contre un grignotage régulier des espaces naturels et la neutralisation de terres, souvent agricoles, à des fins telles que des

parkings autour de commerces qui dévorent de plus en plus d'emprise. Camphin se met donc en conformité.

Les 30 prochaines années sont assurées

Michel Dufermont s'est donc attelé à la tâche et tandis qu'il continue de mener en son centre ville des opérations de préservation du patrimoine bâti, il a lancé un vaste chantier de modernisation des voiries. La départementale 93 a déjà fait l'objet de lourds travaux sur 2,3 km entre 2006 et 2008. Mais un projet plus ambitieux naît avec une nouvelle place de village et des abords



Une voirie neuve au cœur de ville, Camphin en a bien besoin...

complètement revus, ainsi que l'éclairage et tous les réseaux. « On est à l'horizon 2042 », précise le maire de Camphin-en-Pévèle. Noréade va refaire un assainissement totalement neuf avec restructuration de l'alimentation en eau potable. Le chantier comportera 4 phases afin qu'aucune activité du centre ne soit interrompue sachant que le cœur de ville comporte en quelques dizaines de m², une crèche, une école, une église, une (superbe) mairie, une cantine scolaire, une salle de cérémonie et un commerce d'articles de pêche très actif puisque situé derrière l'étang tout proche.

— Le point avec un Expert —

Jacques Billet, président des DGS du Nord, aborde la loi du 16 décembre 2010

Les 15 propositions du syndicat national des DGS



Jacques Billet participe activement à l'élaboration de propositions sur la décentralisation version 2010.

Depuis le premier débat parlementaire de 2009, différents rapporteurs ont eu en main le rapport « Il est temps de décider ». Le SNDGCT y approuve des propositions allant vers une nouvelle étape de la décentralisation. En novembre 2009, il a été entendu par le sénateur Jean-Jacques Courtois et il a proposé des amendements dans le cadre des travaux de la commission mixte paritaire. Dans ce rapport, 4 axes sont définis et 15 propositions rassemblées. Le SNDGCT, fidèle à son credo, est toutefois déçu et regrette que le législateur se soit « très largement éloigné des ambitions du rapport Balladur », surtout sur la suppression du « millefeuille territorial » et la clarification des compétences. Son argumentation dont il espère que s'inspirera largement M. de Peretti, fixe 4 axes et énumère des propositions.

L'organisation du dialogue et de la concertation (4 propositions)

- Elargir les compétences de la Conférence Nationale des Exécutifs en créant un Conseil National des Territoires
- Créer une conférence des présidents de Région susceptible d'être déclinée au niveau des vice-présidents
- Réorganiser les conférences régionales des exécutifs sous l'égide du président du Conseil régional et avec la participation ponctuelle du représentant de l'Etat
- Confier aux conseils régionaux l'organisation du dialogue sur le ter-

Jacques Billet précise le cadre dans lequel lui et son organisation syndicale nationale (SNDGCT), conçoivent l'application de cette loi de réforme de la FPT. Comme d'habitude, le respect total et l'application de la loi ne veulent pas dire absence de participation aux débats qui l'entourent afin de peaufiner la mise en œuvre des textes sur le terrain. Depuis 1982, plusieurs d'entre eux ont visé les collectivités territoriales, provoquant des échanges tout aussi réguliers. Le SNDGCT a été le seul syndicat à participer aux travaux de la commission Balladur. Cette loi N° 2010-1563 est donc un peu son enfant, mais bien des choses peuvent encore être améliorées (15 propositions). D'où un document remis à Jean-Jacques de Peretti, ancien ministre, chargé de la mise en œuvre des schémas d'organisation des compétences et de mutualisation des services, en application de l'article 75 de la loi.

ritoire à l'image des conseils de développement des Pays.

L'organisation des compétences

- Engager une nouvelle répartition des compétences dans le cadre de ce projet en séparant la vision stratégique (Région) de la politique de proximité (Département)
- Définir l'intérêt régional et l'intérêt départemental pour élaborer un projet de territoire propre à chaque entité
- Favoriser la délégation de compétences conformément au principe constitutionnel de subsidiarité en définissant systématiquement l'autorité organisatrice de la compétence
- Encourager le droit à l'expérimentation conformément à la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, pour pallier les silences de la loi

La contractualisation, évaluation et financement

- N'autoriser les financements croisés Région-Département que dans les projets prévus au SRADDT
- Proposer une nouvelle politique de contractualisation entre l'Etat et les territoires avec la Région pour pivot, pour décliner le projet de territoire et la DATAR au niveau national
- Englober tous les fonds à destination des territoires dans un fonds CPER pour donner plus de lisibilité aux financements étatiques et éviter l'éparpillement des crédits européens

- Confier aux régions la gestion des fonds européens pour redéfinir les interventions respectives de la Région et du Département.
- Utiliser les différentes instances de concertation présentées précédemment à chacune des étapes pour évaluer l'impact des schémas sur les territoires

La mutualisation des services

- Encourager la mutualisation des services à l'échelle des départements, de leurs satellites et avec la Région, à l'image de ce qui se pratique dans les intercommunalités pour les services fonctionnels
- Créer un comité de direction de territoire pour assurer un suivi opérationnel des schémas d'organisation et de mutualisation

Clarifier les missions des DGS.

Si le mot d'ordre étatique **Efficience** (gérer en tenant compte de l'impact sur le contribuable), **Efficacité** (répondre aux besoins du citoyen), **Evaluation** (mesurer la qualité du service rendu à l'utilisateur), **Expérimentation** (nouvelle disposition issue de la Loi RCT permettant aux collectivités territoriales de proposer des innovations), fait figure de procédé mémotechnique bien pratique, les DGS veulent que soient prises en compte les vraies réalités du terrain et continueront de missionner leurs experts pour reformuler régulièrement, bilans à l'appui, leurs propositions.

Amélioration énergétique des bâtiments

DPE

loi SRU

loi Grenelle

Plan climat territorial

GES

PLU

Formation aux écogestes

Lutte contre la précarité énergétique

PLH

Agenda 21

SCOT

PDU

3x20

écoquartier

Flotte de véhicules publics propres

Gouvernance participative

Agir pour une ville durable

> Concilier développement économique, respect de l'environnement et progrès social est un enjeu de taille pour les collectivités ; l'adhésion de tous – agents territoriaux, acteurs locaux et administrés – est une condition impérieuse de succès.



Énergies Communes® GDF SUEZ, votre partenaire pour la mise en œuvre des politiques de développement durable de vos territoires.

Contact :

GDF SUEZ - Énergies Communes

Christine DECLERCK

Déléguée Développement Local
Branche Energie France
PPE Nord-Ouest

251 avenue du Bois - TSA 80001
59839 Lambersart Cedex - France
Tel. 03.20.87.15.24
christine.declerck@gdfsuez.com
www.gdfsuez.com

Pour en savoir plus :

www.energiescommunes-gdfsuez.fr

Élus, pour vous accompagner concrètement dans la conception de vos plans d'actions, les experts Énergies Communes mettent à votre disposition une large palette de services :

- **Avec le Plan de Progrès Énergies Communes**, nos experts s'engagent durablement, dans le cadre d'un **partenariat structuré autour d'un plan d'actions adapté à vos spécificités**, pour réduire les consommations énergétiques et limiter les émissions de CO₂. Ce plan fait l'objet d'un suivi régulier permettant de communiquer et de valoriser les réalisations engagées.
- **Énergies Communes GDF SUEZ conçoit également des solutions d'aide à la maîtrise de l'énergie et au respect de l'environnement :**
 - Des **outils de diagnostic** de la performance du patrimoine bâti de votre collectivité.
 - Des **outils de sensibilisation à l'éco-responsabilité** des équipes et des administrés.
 - Des prestations de **mobilité durable** : conseil, fourniture de carburant, formation à l'éco-conduite.
 - Des solutions **EnR** adaptées, depuis les études de préfaisabilité jusqu'à la réalisation.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, qui est un enjeu majeur pour tous, nos experts sont également à vos côtés, lorsque vous engagez la réhabilitation de logements sociaux, afin de vous proposer des solutions pour réduire les charges de votre patrimoine.

**énergies
communes**
GDF SUEZ

Aménager le territoire, c'est avoir l'esprit réseau



Accordons
nos projets



Etre gestionnaire de réseau, c'est savoir dessiner l'avenir.

C'est s'engager de manière durable dans l'aménagement d'un territoire, aux côtés des élus, des collectivités, des professionnels. Avec les énergies comme le gaz naturel et les nouvelles énergies renouvelables.

C'est être un prescripteur impartial qui accompagne chaque client dans son projet énergies avec un large choix de conseils et de solutions.

Quand les énergies ont des idées, les projets ont de l'avenir.

Contactez-nous sur
www.grdf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la!